

GROUPE CRIT SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au
montant global des rémunérations versées aux personnes
les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2021

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2021

GROUPE CRIT SA
6 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO Paris ACE

5 avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

GROUPE CRIT SA

Siège social : 6 rue Toulouse Lautrec
75017 Paris

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction générale.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 365 646 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

GROUPE CRIT SA

Attestation des personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2021

Page 2

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Exco Paris ACE

Dominique Ménard

 *Emmanuel Charrier*

Dominique Ménard

Emmanuel Charrier

ATTESTATION

Je soussignée Nathalie JAOUÏ,

Agissant en qualité de Présidente Directrice Générale de la société Groupe Crit dont le siège social est situé 6, rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS,

Certifie que le montant alloué aux cinq personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice 2021 s'élève à 1 365 645.76 €.

Fait à Paris, le 14 mars 2022

Nathalie JAOUÏ



Pr. Dir. Générale